



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Montant des pensions

Question écrite n° 50982

### Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération sur la situation difficile que rencontrent aujourd'hui les retraités français qui ont travaillé comme expatriés au Gabon et en Afrique-occidentale. Ils ont versé leurs cotisations de retraite à la caisse de retraite de l'Etat africain de la zone franc dans lequel ils séjournaient et qui leur attribue dorénavant leur pension. Toutefois, depuis la dévaluation du franc CFA survenue en janvier 1994, leurs retraites ou prestations annexes ont diminué de moitié et ce malgré l'aide exceptionnelle mise en place par le Gouvernement. L'association Lagaco attire régulièrement l'attention des pouvoirs publics sur ce problème en demandant qu'une juste et automatique compensation des pertes de revenus dues à la dévaluation leur soit accordée par l'Etat. De plus, il semble souhaitable qu'un organisme français soit habilité à négocier, avec les caisses des pays africains, le versement des pensions et autres prestations et à en assurer la répartition. Par conséquent, il souhaiterait que la représentation nationale soit informée précisément des conclusions de la mission Leroy chargée d'expertiser la situation des caisses de retraite de six Etats de la zone franc. Et, par ailleurs, il demande au Gouvernement de bien vouloir lui transmettre sa position face à ce problème et les mesures qu'il envisage de prendre concrètement pour répondre le plus rapidement possible aux interrogations des intéressés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bur Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50982

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 avril 1997, page 1974